Réunion du Conseil Syndical du 7 avril 2025

Syndicat Mixte Eau Assainissement Pays de Nemours

Aufferville
Augerville-La-Rivière
Bagneaux-sur-Loing
Boulancourt
Burcy
Buthiers
Châtenoy
Chevrainvilliers
Darvault
Faÿ-Lès-Nemours
Fromont
Grez-sur-Loing
Moncourt-Fromonville
Nanteau-sur-Essonne
Nemours
Ormesson
Poligny
Rumont
Saint-Pierre-Lès-Nemours

SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DU PAYS DE NEMOURS (SMEAPN)
43 Avenue Victor Hugo 77140 Nemours / tel 01.64.28.85.01/ mail : contact@siaepnemours.fr
SIREN : 938 141 926

Conseil Syndical du 07 avril 2025

ORDRE DU JOUR (1/3)

Adoption des PV du 19/03/2025

1) Affaires Générales	2) Affaires Pole Eau Potable	3) Affaires Pole Assainissement Collectif et Non Collectif
Propositions de délibération • 2025_019 – MISE A DISPOSITION D'UN AGENT ITINERANT • 2025_020 – CREATION DE POSTES • 2025_021 – TABLEAU DES EFFECTIFS • 2025_028 – CLE DE REPARTITION – FONDS DE TRESORERIE – EX SMERB	**Propositions de délibération** • EP2025_022 – SURTAXE EAU POTABLE – SMEAPN	**Propositions de délibération** **Assainissement collectif :** • AS2025_023 – SURTAXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SMEAPN • AS2025_024 – CONTRIBUTIONS GEPU DE 5 COMMUNES • AS2025_025 – ACQUISITION DE TERRAIN SUR LA COMMUNE DE DARVAULT • AS2025_026 – ETUDES D OPPORTUNITES D'EPANDAGE DES BOUES **Assainissement non collectif :** • SP2025_027 – TAXE SYNDICALE ANC - SMEAPN

ORDRE DU JOUR (2/3)

Adoption des Comptes de Gestion, des Comptes Administratifs et affectation des résultats - Propositions de délibérations

1) SMERB

- 2025_030 Adoption du Compte de Gestion 2024 – SMERB
- 2025_ 031 Compte Administratif 2024 - SMERB
- 2025_034 Affectation du résultat 2024 - SMERB Assainissement
- 2025_042 Affectation du résultat 2024 - SMERB Eau Potable
- 2025_048 Affectation du résultat 2024 – SMERB Spanc

2) SIAEP NSP

- 2025_029 Adoption du Compte de Gestion 2024 – SIAEP NSP Assainissement
- 2025_032 Compte Administratif 2024 - SIAEP NSP Assainissement
- 2025_033 Affectation du résultat 2024 - SIAEP NSP Assainissement
- 2025_035 Adoption du Compte de Gestion 2024- SIAEP NSP Eau Potable
- 2025_038 Compte Administratif 2024 - SIAEP NSP Eau Potable
- 2025_041 Affectation du résultat 2024 - SIAEP NSP Eau potable
- 2025_045 Adoption du Compte de Gestion 2024 – SIAEP NSP Spanc
- 2025_046 Compte Administratif 2024 - SIAEP NSP Spanc
- 2025_047 Affectation du résultat 2024 – SIAEP NSP Spanc

3) SIAEP BFR

- 2025_036 Adoption du Compte de Gestion 2024- SIAEP BFR Eau Potable
- 2025_039 Compte Administratif 2024 - SIAEP BFR Eau Potable
- 2025_043 Affectation du résultat 2024 – SIAEP BFR Eau Potable

4) SIE GM

- 2025_037 Adoption du Compte de Gestion 2024- SIE Grez-Moncourt Eau Potable
- 2025_040 Compte Administratif 2024 - SIE Grez Moncourt Eau Potable
- 2025_044 Affectation du résultat 2024 – SIE Grez-Moncourt Eau potable

Adoption des Budgets primitifs 2025 - Propositions de délibérations

1. 2025_049 Budget Primitif 2025 – SMEAPN Assainissement
2. 2025_ 050 Budget Primitif 2025 – SMEAPN Eau potable
3. 2025_051 Budget Primitif 2025 – SMEAPN Spanc

Le Président nomme 3 secrétaires de séance.

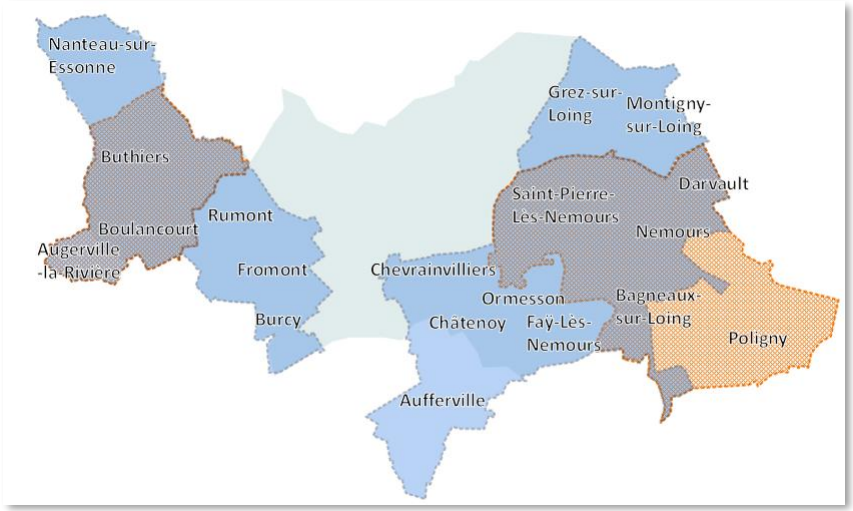

Assainissement collectif et/ou non collectif

Eau potable

ADOPTION DES PV DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

1) AFFAIRES GÉNÉRALES
2) AFFAIRES PÔLE EAU POTABLE
3) AFFAIRES PÔLE ASSAINISSEMENT

1) Adoption du PV de la précédente réunion – Affaires Générales

ADOPTION DU PV DE LA PRECEDENTE REUNION DU 19 MARS 2025	DÉLIBÉRATION
MISE A DISPOSITION D'UN AGENT ITINERANT – CONVENTION ENTRE LE CCPN et LE SMEAPN	2025_019
CREATION DE POSTE(S)	2025_020
TABLEAU DES EFFECTIFS	2025_021
CLE DE REPARTITION – FONDS DE TRESORERIE-EX SMERB	2025_028

Adoption par l'assemblée délibérante

2) Adoption du PV de la précédente réunion – Affaires Pôle Eau potable

ADOPTION DU PV DE LA PRECEDENTE REUNION DU 19 MARS 2025	DÉLIBÉRATION
SURTAXE EAU POTABLE – SMEAPN	2025_022

Adoption par l'assemblée délibérante

3) Adoption du PV de la précédente réunion – Affaires Pôle Assainissement

ADOPTION DU PV DE LA PRECEDENTE REUNION DU 19 MARS 2025	DÉLIBÉRATION
SURTAXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SMEAPN	2025_023
CONTRIBUTION EAU PLUVIALE DE 5 COMMUNES – SMEAPN	2025_024
ACQUISITION DU TERRAIN SUR LA COMMUNE DE DARVAULT	2025_025
DEMANDE DE SUBVENTION – ETUDES PRÉALABLES À LA VALORISATION AGRICOLE DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION NEMOSIA	2025_026
TAXE SYNDICALE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - SMEAPN	2025_027

Adoption par l'assemblée délibérante

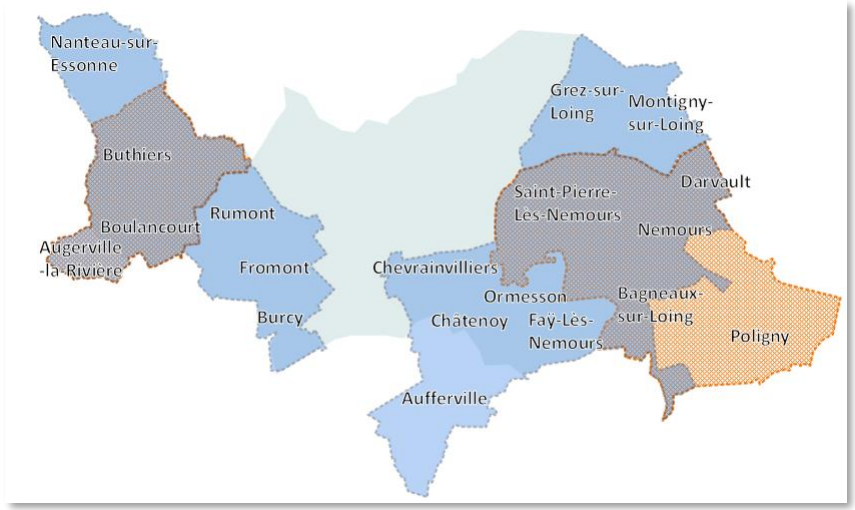

Assainissement collectif
et/ou non collectif

Eau potable

ADOPTION DES COMPTES DE GESTION, DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

PROPOSITIONS DE DÉLIBÉRATIONS

1) EX. SMERB
2) EX. SIAEP DE NEMOURS SAINT PIERRE
3) EX. SIAEP BURCY, FROMONT ET RUMONT
4) EX. SIE DE GREZ-MONCOURT

1) Ex. SMERB (1/5) - Adoption du Compte de Gestion 2024

PROPOSITION DE DELIBERATION	N° DÉLIBÉRATION
Adoption du Compte de Gestion 2024 – SMERB	2025_030

Le Président rappelle que vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice,

Le Compte de Gestion du Service Eau Potable, Assainissement Collectif et Spanc dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur.

Le Président demande à l'assemblée délibérante d'approuver et de Voter le compte de gestion du service Eau Potable, Assainissement Collectif et Spanc dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur

Le Président demande de procéder aux votes.

Adoption par l'assemblée délibérante

1) Ex. SMERB (1/5) - Adoption du Compte de Gestion 2024 **(suite)**

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

79600 - SM CARTE EAUX REGION BUTHIERS — Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	785 869,62		-60 139,06		725 730,56
Fonctionnement	462 578,79		-97 486,64		365 092,15
TOTAL I	**1 248 448,41**		**-157 625,70**		**1 090 822,71**
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	**1 248 448,41**		**-157 625,70**		**1 090 822,71**

1) Ex. SMERB (2/5) - Compte Administratif 2024

PROPOSITION DE DELIBERATION	N° DÉLIBÉRATION
Compte Administratif 2024 - SMERB	2025_031

Le Président rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif,

Vu le vote du budget primitif 2024 en date du 11 mars 2024,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable,

Considérant la présentation des résultats de l'exercice 2024 par le Président,

Le Président quitte la salle et laisse la place au Vice-président à l'occurrence, M. Roux Philippe

Le Vice-président demande à l'assemblée délibérante d'approuver le compte administratif 2024 du SMERB arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement :		
Résultats reportés		462 578.79 €
Opérations de l'exercice	321 180.98 €	223 694.34 €
TOTAL	321 180.98 €	686 273.13 €
Résultat de Clôture de Fonctionnement (a)		+ 365 092.15 €
Section d'investissement :		
Résultats reportés		785 869.62 €
Opération de l'exercice	429 770.15 €	369 631.09 €
Restes à Réaliser	686 013.50 €	142 845.00 €
TOTAL	1 115 783.65 €	1 298 345.71€
Résultat de Clôture d'Investissement (b)		+182 562.06 €
Résultat Global de Clôture (a+b)		+ 547 654.21 €

Le Vice-président précise que le Compte Administratif du SMERB combine les 3 compétences, Eau Potable, Assainissement Collectif et ANC en un seul Budget. Le Vice-président précise à l'assemblée délibérante, qu'il faut que les excédents soient répartis suivant la même règle déjà définie par la délibération 2025_ 028 du 19 Mars 2025.

Le Vice-président demande de procéder aux votes

Adoption par l'assemblée délibérante

1) Ex. SMERB (3/5) - Affectation du résultat 2024 AC

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION	N° DÉLIBÉRATION
Affectation du résultat 2024 - SMERB Assainissement	2025_034

Le président rappelle que conformément à la réciprocité du compte de gestion regroupant l'ensemble des compétences du SMERB et de celui du Compte Administratif 2024, Il est demandé à l'assemblée délibérante de statuer et de décider sur l'affectation du résultat de fonctionnement en Assainissement de l'exercice 2024, comme suit :

1) Ex. SMERB (3/5) - Affectation du résultat 2024 AC **(suite)**

a. Résultat de l'Exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 19497.33€
Dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00 €
c. Résultat antérieurs reportés D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	+ 92 515.76 €
Résultat à affecter : d. = a. + C. (si D. est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	**+ 73 018.43 €**
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D001 (si déficit) R001 (si excédent)	+ 145 146.11 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé de + ou -)	- €
Besoin de financement = e + f	+ 145 146.11 €
AFFECTATION = d.	**73 018.43 €**
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspondant obligatoirement au montant du b.)	**0.00 €**
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	**0.00 €**
3) Report en exploitation R002 **Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672)**	**73 018.43 €**
DEFICIT REPORTE D 002	

Le président précise que la répartition a été établie suivant la formule portée sur la délibération 2025_028 du 19 mars 2025 et votée par le Comité Syndical. Le pourcentage représente 20 % de l'ensemble des 3 compétences.

Le Président demande au Comité Syndical de procéder aux votes.

Adoption par l'assemblée délibérante

1) Ex. SMERB (4/5) - Affectation du résultat 2024 Eau Potable

PROPOSITION DE DELIBERATION	N° DÉLIBÉRATION
Affectation du résultat 2024 - SMERB Eau Potable	2025_042

Le président rappelle que conformément à la réciprocité du compte de gestion regroupant l'ensemble des compétences du SMERB et de celui du Compte Administratif 2024, Il est demandé à l'assemblée délibérante de statuer et de décider sur l'affectation du résultat de fonctionnement en Eau Potable de l'exercice 2024, comme suit :

1) Ex. SMERB (4/5) - Affectation du résultat 2024 Eau Potable **(suite)**

Résultat de Fonctionnement

a. Résultat de l'Exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 73 114.98 €
Dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00 €
c. Résultat antérieurs reportés D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	+ 346 934.09 €
Résultat à affecter : d. = a. + C. (si D. est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	**+ 273 819.11 €**
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D001 (si déficit) R001 (si excédent)	+ 544 297.92 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé de + ou -)	- 543 168.50 €
Besoin de financement = e + f	+ 1 129.42 €
AFFECTATION = d.	**273 819.11 €**
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspondant obligatoirement au montant du b.)	**0.00 €**
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	**0.00 €**
3) Report en exploitation R002 **Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672)**	**273 819.11 €**
DEFICIT REPORTE D 002	

Le président précise que la répartition a été établie suivant la formule portée sur la délibération 2025_028 du 19 mars 2025 et votée par le Comité Syndical. Le pourcentage représente 75 % de l'ensemble des 3 compétences.

Le Président demande au Comité Syndical de procéder aux votes.

Adoption par l'assemblée délibérante

1) Ex. SMERB (5/5) - Affectation du résultat 2024 ANC

PROPOSITION DE DELIBERATION	N° DÉLIBÉRATION
Affectation du résultat 2024 – SMERB Spanc	2025_048

Le président rappelle que conformément à la réciprocité du compte de gestion regroupant l'ensemble des compétences du SMERB et de celui du Compte Administratif 2024, Il est demandé à l'assemblée délibérante de statuer et de décider sur l'affectation du résultat de fonctionnement en Assainissement de l'exercice 2024, comme suit :

1) Ex. SMERB (5/5) - Affectation du résultat 2024 ANC **(suite)**

Résultat de Fonctionnement

a. Résultat de l'Exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 4874.33€
Dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00 €
c. Résultat antérieurs reportés D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	+ 23 128.94 €
Résultat à affecter : d. = a. + C. (si D. est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	**+ 18 254.61 €**
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D001 (si déficit) R001 (si excédent)	+ 36 286.53 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé de + ou -)	- €
Besoin de financement = e + f	+ 36 286.53 €
AFFECTATION = d.	**18 254.61 €**
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspondant obligatoirement au montant du b.)	**0.00 €**
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	**0.00 €**
3) Report en exploitation R002 **Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672)**	**18 254.61 €**
DEFICIT REPORTE D 002	

Le président précise que la répartition a été établie suivant la formule portée sur la délibération 2025_028 du 19 mars 2025 et votée par le Comité Syndical. Le pourcentage représente 5 % de l'ensemble des 3 compétences.

Le Président demande au Comité Syndical de procéder aux votes.

Adoption par l'assemblée délibérante

2) Ex. SIAEP de Nemours Saint Pierre (1/9) - Adoption du Compte de Gestion 2024 AC

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION	N° DÉLIBÉRATION
Adoption du Compte de Gestion 2024 – SIAEP NSP Assainissement	2025_029

Le Président rappelle que conformément au Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice,

Le Compte de Gestion du Service Assainissement collectif dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur.

Le Président demande à l'assemblée délibérante d'approuver et de Voter le compte de gestion du service d'Assainissement Collectif dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur

Le Président demande de procéder aux votes

Adoption par l'assemblée délibérante

2) Ex. SIAEP de Nemours Saint Pierre (1/9) - Adoption du Compte de Gestion 2024 AC **(suite)**

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

24900 - SI EAU ASST NEMOURS ST PIERRE — Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	64 745,03		292 660,82		357 405,85
Fonctionnement	3 095 073,74		355 790,47		3 450 864,21
TOTAL I	**3 159 818,77**		**648 451,29**		**3 808 270,06**
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
29100-EAU SIVOM EAU ASST NEMOURS					
Investissement	62 799,06		9 209,73		72 008,79
Fonctionnement	1 729 082,37		200 242,93		1 929 325,30
Sous-Total	**1 791 881,43**		**209 452,66**		**2 001 334,09**
90400-SPANC SI EAU ASST NEMOURS					
Investissement					

2) Ex. SIAEP de Nemours Saint Pierre (2/9) - Compte Administratif 2024 AC

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION	N° DÉLIBÉRATION
Compte Administratif 2024 - SIAEP NSP Assainissement	2025_032

Le Président rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif,

Vu le vote du budget primitif 2024 en date du 02 avril 2024,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable,

Considérant la présentation des résultats de l'exercice 2024 par le Président,

Le Président quitte la salle et laisse la place au Vice-président à l'occurrence, M. Roux Philippe

2) Ex. SIAEP de Nemours Saint Pierre (2/9) - Compte Administratif 2024 AC **(suite)**

Le Vice-président demande à l'assemblée délibérante d'approuver le compte administratif 2024 du SIAEP NSP Assainissement arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement :		
Résultats reportés		3 095 073.74 €
Opérations de l'exercice	781 726.56 €	1 137 517.03 €
TOTAL	781 726.56 €	4 232 590.77 €
Résultat de Clôture de Fonctionnement (a)		+ 3 450 864.21 €
Section d'investissement :		
Résultats reportés		64 745.03 €
Opération de l'exercice	300 771.92 €	593 432.74 €
Restes à Réaliser	226 701.96 €	- €
TOTAL	527 473.88 €	658 177.77 €
Résultat de Clôture d'Investissement (b)		+130 703.89 €
Résultat Global de Clôture (a+b)		+ 3 581 568.10 €

Le Vice-président demande de procéder aux votes

Adoption par l'assemblée délibérante

2) Ex. SIAEP de Nemours Saint Pierre (3/9) - Affectation du résultat 2024 AC

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION	N° DÉLIBÉRATION
Affectation du résultat 2024 - SIAEP NSP Assainissement	2025_033

Le président rappelle que conformément à la réciprocité du compte de gestion et de celui du Compte Administratif 2024, Il est demandé à l'assemblée délibérante de statuer et de décider sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, comme suit :

2) Ex. SIAEP de Nemours Saint Pierre (3/9) (suite) - Affectation du résultat 2024 AC

Résultat de Fonctionnement

a. Résultat de l'Exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 355 790.47 €
Dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00 €
c. Résultat antérieurs reportés D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	+ 3 095 073.74 €
Résultat à affecter : d. = a. + C. (si D. est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	**+ 3 450 864.21 €**
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D001 (si déficit) R001 (si excédent)	+ 357 405.85 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé de + ou -)	- 226 701.96 €
Besoin de financement = e + f	+ 130 703.89 €
AFFECTATION = d.	**3 450 864.21 €**
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspondant obligatoirement au montant du b.)	**0.00 €**
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	**0.00 €**
3) Report en exploitation R002 **Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672)**	**3 450 864.21 €**
DEFICIT REPORTE D 002	

Le Président demande au Comité Syndical de procéder aux votes

Adoption par l'assemblée délibérante

2) Ex. SIAEP de NSP (4/9) - Adoption du Compte de Gestion 2024 Eau potable

PROPOSITION DE DELIBERATION	N° DÉLIBÉRATION
Adoption du Compte de Gestion 2024- SIAEP NSP Eau Potable	2025_035

Le Président rappelle que conformément au Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice,

Le Compte de Gestion du Service Eau Potable dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur.

Le Président demande à l'assemblée délibérante d'approuver et de Voter le compte de gestion du service Eau Potable dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur

Le Président demande de procéder aux votes.

Adoption par l'assemblée délibérante

2) Ex. SIAEP de NSP (4/9) - Adoption du Compte de Gestion 2024 Eau potable **(suite)**

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

29100 - EAU SIVOM EAU ASST NEMOURS — Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
EAU SIVOM EAU ASST NEMOURS					
Investissement	62 799,06		9 209,73		72 008,79
Fonctionnement	1 729 082,37		200 242,93		1 929 325,30
Sous-Total	**1 791 881,43**		**209 452,66**		**2 001 334,09**
TOTAL III	**1 791 881,43**		**209 452,66**		**2 001 334,09**
TOTAL I + II + III	**1 791 881,43**		**209 452,66**		**2 001 334,09**

2) Ex. SIAEP de Nemours Saint Pierre (5/9) - Compte Administratif 2024 Eau Potable

PROPOSITION DE DELIBERATION	N° DÉLIBÉRATION
Compte Administratif 2024 - SIAEP NSP Eau Potable	2025_038

Le Président rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif,
Vu le vote du budget primitif 2024 en date du 02 avril 2024,
Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable,
Considérant la présentation des résultats de l'exercice 2024 par le Président,

Le Président quitte la salle et laisse la place au Vice-président à l'occurrence, M. Roux Philippe

Le Vice-président demande à l'assemblée délibérante d'approuver le compte administratif 2024 du SIAEP NSP- EAU POTABLE arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement :		
Résultats reportés		1 729 082.37 €
Opérations de l'exercice	1 473 667.64 €	1 673 910.57 €
TOTAL	1 473 667.64 €	3 402 992.94 €
Résultat de Clôture de Fonctionnement (a)		+ 1 929 325.30€
Section d'investissement :		
Résultats reportés		62 799.06 €
Opération de l'exercice	986 397.69 €	995 607.42 €
Restes à Réaliser	2 271.00 €	- €
TOTAL	988 668.69 €	1 058 406.48 €
Résultat de Clôture d'Investissement (b)		+ 69 737.79 €
Résultat Global de Clôture (a+b)		+ 1 999 063.09 €

Le Vice-président demande de procéder aux votes

Adoption par l'assemblée délibérante

2) Ex. SIAEP de Nemours Saint Pierre (6/9) - Affectation du résultat 2024 Eau Potable

PROPOSITION DE DELIBERATION	N° DÉLIBÉRATION
Affectation du résultat 2024 - SIAEP NSP Eau potable	2025_041

Le président rappelle que conformément à la réciprocité du compte de gestion et de celui du Compte Administratif 2024, Il est demandé à l'assemblée délibérante de statuer et de décider sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, comme suit

2) Ex. SIAEP de Nemours Saint Pierre (6/9) - Affectation du résultat 2024 Eau Potable **(suite)**

Résultat de Fonctionnement

a. Résultat de l'Exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 200 242.93 €
Dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00 €
c. Résultat antérieurs reportés D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	+ 1 729 082.37 €
Résultat à affecter : d. = a. + C. (si D. est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	**+ 1 929 325.30 €**
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D001 (si déficit) R001 (si excédent)	+ 72 008.79 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé de + ou -)	- 2 271.00 €
Besoin de financement = e + f	+ 69 737.79 €
AFFECTATION = d.	**1 929 325.30 €**
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspondant obligatoirement au montant du b.)	**0.00 €**
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	**0.00 €**
3) Report en exploitation R002 **Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672)**	**1 929 325.30 €**
DEFICIT REPORTE D 002	

Le Président demande au Comité Syndical de procéder aux votes

Adoption par l'assemblée délibérante

2) Ex. SIAEP de NSP (7/9) - Adoption du Compte de Gestion 2024 ANC

PROPOSITION DE DELIBERATION	N° DÉLIBÉRATION
Adoption du Compte de Gestion 2024 – SIAEP NSP Spanc	2025_045

Le Président rappelle que conformément au Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice,

Le Compte de Gestion du Service Assainissement collectif dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur.

Le Président demande à l'assemblée délibérante d'approuver et de Voter le compte de gestion du service d'Assainissement Non Collectif dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur

Le Président demande de procéder aux votes.

Adoption par l'assemblée délibérante

2) Ex. SIAEP de NSP (7/9) - Adoption du Compte de Gestion 2024 ANC **(suite)**

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

90400 - SPANC SI EAU ASST NEMOURS — Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
SPANC SI EAU ASST NEMOURS					
Investissement					
Fonctionnement	842,84				842,84
Sous-Total	**842,84**				**842,84**
TOTAL III	**842,84**				**842,84**
TOTAL I + II + III	**842,84**				**842,84**

2) Ex. SIAEP de Nemours Saint Pierre (8/9) - Compte Administratif 2024 ANC

PROPOSITION DE DELIBERATION	N° DÉLIBÉRATION
Compte Administratif 2024 - SIAEP NSP Spanc	2025_046

Le Président rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif,
Vu le vote du budget primitif 2024 en date du 02 avril 2024,
Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable,
Considérant la présentation des résultats de l'exercice 2024 par le Président,

Le Président quitte la salle et laisse la place au Vice-président à l'occurrence, M. Roux Philippe

Le Vice-président demande à l'assemblée délibérante d'approuver le compte administratif 2024 du SIAEP NSP SPANC arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement :		
Résultats reportés		842.84 €
Opérations de l'exercice	- €	- €
TOTAL	- €	842.84 €
Résultat de Clôture de Fonctionnement (a)		+ 842.42 €
Section d'investissement :		
Résultats reportés		- €
Opération de l'exercice	- €	- €
Restes à Réaliser	- €	- €
TOTAL	- €	- €
Résultat de Clôture d'Investissement (b)		+ - €
Résultat Global de Clôture (a+b)		+ 842.84 €

Le Vice-président demande de procéder aux votes

Adoption par l'assemblée délibérante

2) Ex. SIAEP de Nemours Saint Pierre (9/9) - Affectation du résultat 2024 ANC

PROPOSITION DE DELIBERATION	N° DÉLIBÉRATION
Affectation du résultat 2024 – SIAEP NSP Spanc	2025_047

Le président rappelle que conformément à la réciprocité du compte de gestion et de celui du Compte Administratif 2024, Il est demandé à l'assemblée délibérante de statuer et de décider sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, comme suit :

2) Ex. SIAEP de Nemours Saint Pierre (9/9) - Affectation du résultat 2024 ANC **(suite)**

Résultat de Fonctionnement

a. Résultat de l'Exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- €
Dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00 €
c. Résultat antérieurs reportés D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	+ 842.84 €
Résultat à affecter : d. = a. + C. (si D. est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	**+ 842.84 €**
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D001 (si déficit) R001 (si excédent)	+ €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé de + ou -)	- €
Besoin de financement = e + f	+ €
AFFECTATION = d.	**842.84 €**
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspondant obligatoirement au montant du b.)	**0.00 €**
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	**0.00 €**
3) Report en exploitation R002 **Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672)**	**842.84 €**
DEFICIT REPORTE D 002	

Le Président demande de procéder aux votes.

Adoption par l'assemblée délibérante

3) Ex. SIAEP de BFR (1/3) - Adoption du Compte de Gestion 2024 Eau Potable

PROPOSITION DE DELIBERATION	N° DÉLIBÉRATION
Adoption du Compte de Gestion 2024- SIAEP BFR Eau Potable	2025_036

Le Président rappelle que conformément au Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice,

Le Compte de Gestion du Service Eau potable dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur.

Le Président demande à l'assemblée délibérante d'approuver et de Voter le compte de gestion du service Eau Potable dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur
Le Président demande de procéder aux votes.

Adoption par l'assemblée délibérante

3) Ex. SIAEP de BFR (1/3) - Adoption du Compte de Gestion 2024 Eau Potable **(suite)**

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

79400 - SIAEP BURCY FROMONT RUMONT — Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	148 968,23		-67 746,00		81 222,23
Fonctionnement	224 900,20		5 816,63		230 716,83
TOTAL I	**373 868,43**		**-61 929,37**		**311 939,06**
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	**373 868,43**		**-61 929,37**		**311 939,06**

3) Ex. SIAEP de Burcy, Fromont et Rumont (2/3) - Compte Administratif 2024 Eau Potable

PROPOSITION DE DELIBERATION	N° DÉLIBÉRATION
Compte Administratif 2024 - SIAEP BFR Eau Potable	2025_039

Le Président rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif,
Vu le vote du budget primitif 2024 en date du 29 mars 2024,
Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable,
Considérant la présentation des résultats de l'exercice 2024 par le Président,

Le Président quitte la salle et laisse la place au Vice-président à l'occurrence, M. Roux Philippe

Le Vice-président demande à l'assemblée délibérante d'approuver le compte administratif 2024 du SIAEP BFR- EAU POTABLE arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement :		
Résultats reportés		224 900.20 €
Opérations de l'exercice	48 562.21 €	54 378.84 €
TOTAL	48 562.21 €	279 279.04 €
Résultat de Clôture de Fonctionnement (a)		+ 230 716.83€
Section d'investissement :		
Résultats reportés		148 968.23 €
Opération de l'exercice	112 551.02 €	44 805.02 €
Restes à Réaliser	- €	- €
TOTAL	112 551.02 €	193 773.25 €
Résultat de Clôture d'Investissement (b)		+ 81 222.23 €
Résultat Global de Clôture (a+b)		+ 311 939.06 €

Le Vice-président demande de procéder aux votes

Adoption par l'assemblée délibérante

3) Ex. SIAEP de Burcy, Fromont et Rumont (3/3) - Affectation du résultat 2024 Eau Potable

PROPOSITION DE DELIBERATION	N° DÉLIBÉRATION
Affectation du résultat 2024 – SIAEP BFR Eau Potable	2025_043

Le président rappelle que conformément à la réciprocité du compte de gestion et de celui du Compte Administratif 2024, Il est demandé à l'assemblée délibérante de statuer et de décider sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, comme suit :

3) Ex. SIAEP de Burcy, Fromont et Rumont (3/3) - Affectation du résultat 2024 Eau Potable **(suite)**

Résultat de Fonctionnement

a. Résultat de l'Exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	5 816.63€
Dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00 €
c. Résultat antérieurs reportés D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	+ 224 900.20 €
Résultat à affecter : d. = a. + C. (si D. est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	**+ 230 716.83 €**

e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D001 (si déficit) R001 (si excédent)	+ 81 222.23 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé de + ou -)	- €
Besoin de financement = e + f	+ 81 222.23 €
AFFECTATION = d.	**230 716.83 €**
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspondant obligatoirement au montant du b.)	**0.00 €**
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	**0.00 €**
3) Report en exploitation R002 **Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672)**	**230 716.83 €**
DEFICIT REPORTE D 002	

Le Président demande de procéder aux votes.

Adoption par l'assemblée délibérante

4) Ex. SIE de Grez-Moncourt (1/3) - Adoption du Compte de Gestion 2024 Eau Potable

PROPOSITION DE DELIBERATION	N° DÉLIBÉRATION
Adoption du Compte de Gestion 2024- SIE Grez-Moncourt Eau Potable	2025_037

Le Président rappelle que conformément au Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice,

Le Compte de Gestion du Service Eau potable dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur.

Le Président demande à l'assemblée délibérante d'approuver et de Voter le compte de gestion du service Eau Potable dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur

Le Président demande de procéder aux votes

Adoption par l'assemblée délibérante

4) Ex. SIE de Grez-Moncourt (1/3) - Adoption du Compte de Gestion 2024 Eau Potable **(suite)**

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

26200 - SI EAUX GREZ MONCOURT — Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	-22 387,73		194 216,05		171 828,32
Fonctionnement	474 564,77	395 716,23	56 687,11		135 535,65
TOTAL I	**452 177,04**	**395 716,23**	**250 903,16**		**307 363,97**
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	**452 177,04**	**395 716,23**	**250 903,16**		**307 363,97**

4) Ex. SIE de Grez-Moncourt (2/3) - Compte Administratif 2024 Eau Potable

PROPOSITION DE DELIBERATION	N° DÉLIBÉRATION
Compte Administratif 2024 - SIE Grez Moncourt Eau Potable	2025_040

Le Président rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif,
Vu le vote du budget primitif 2024 en date du 12 avril 2024,
Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable,
Considérant la présentation des résultats de l'exercice 2024 par le Président,

Le Président quitte la salle et laisse la place au Vice-président à l'occurrence, M. Roux Philippe

Le Vice-président demande à l'assemblée délibérante d'approuver le compte administratif 2024 du SIE GREZ MONCOURT- EAU POTABLE arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement :		
Résultats reportés		78 848.54 €
Opérations de l'exercice	351 566.66 €	408 253.77 €
TOTAL	351 566.66 €	487 102.31 €
Résultat de Clôture de Fonctionnement (a)		+ 135 535.65€
Section d'investissement :		
Résultats reportés		- 22 387.73 €
Opération de l'exercice	383 501.75 €	577 717.80 €
Restes à Réaliser	- €	- €
TOTAL	383 501.75 €	555 330.07 €
Résultat de Clôture d'Investissement (b)		+ 171 828.32 €
Résultat Global de Clôture (a+b)		+ 307 363.97 €

Le Vice-président demande de procéder aux votes

Adoption par l'assemblée délibérante

4) Ex. SIE de Grez-Moncourt (3/3) - Affectation du résultat 2024 Eau Potable

PROPOSITION DE DELIBERATION	N° DÉLIBÉRATION
Affectation du résultat 2024 – SIE Grez-Moncourt Eau potable	2025_044

Le président rappelle que conformément à la réciprocité du compte de gestion et de celui du Compte Administratif 2024, Il est demandé à l'assemblée délibérante de statuer et de décider sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, comme suit :

4) Ex. SIE de Grez-Moncourt (3/3) - Affectation du résultat 2024 Eau Potable **(suite)**

a. Résultat de l'Exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	56 687.11€
Dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00 €
c. Résultat antérieurs reportés D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	+ 78 848.54 €
Résultat à affecter : d. = a. + C. (si D. est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	**+ 135 535.65 €**
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D001 (si déficit) R001 (si excédent)	+ 171 828.32 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé de + ou -)	- €
Besoin de financement = e + f	+ 171 828.32 €
AFFECTATION = d.	**135 535.65 €**
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspondant obligatoirement au montant du b.)	**0.00 €**
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	**0.00 €**
3) Report en exploitation R002 **Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672)**	**135 535.65 €**
DEFICIT REPORTE D 002	

Le Président demande au Comité Syndical de procéder aux votes

Adoption par l'assemblée délibérante

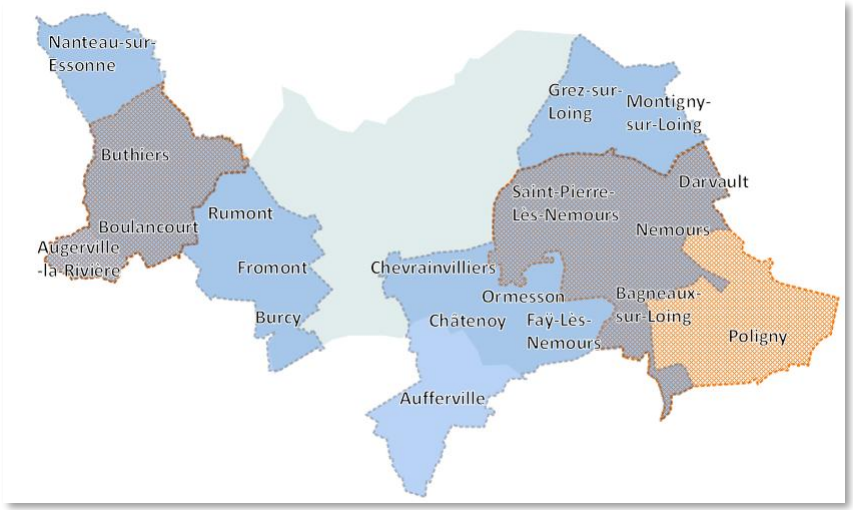

Assainissement collectif et/ou non collectif

Eau potable

ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2025

PROPOSITIONS DE DÉLIBÉRATIONS

1) ASSAINISSEMENT COLLECTIF
2) EAU POTABLE
3) ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1) Budget primitif 2025 – Assainissement Collectif

Les dépenses de la section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	**Libellé**	**Budget primitif 2025**
011	Charges à caractère général *Frais de fonctionnement courants du service (achats divers, télécommunications, affranchissement, assurances, loyer, entretien, maintenance, locations, redevances pour passage des canalisations, honoraires divers…) dont notamment :*	626 623,00
	- Entretien du réseau d'eau pluviale 2025 : 202 500 € + solde 2024 : 95 000 € ***- Redevances VNF avec SNCF 31 400 €*** ***- Hygiénisation des boues de la STEP 2025 prov : 100 000 €*** ***- Assurances + provisions : Ex SIAEP NSP + Ex SMERB = 33972 €*** ***- Contrôle des DSP + Prest/communication + les traitements indemnitaires des secrétaires : 28 400 €*** ***- Provisions prises entretien et réparation réseaux + constructions : 40 000 €***	
012	Charges de personnel. Dont : - **2 Agents en ETP de l'ex SIAEP NSP** - ***Provision portant sur l'embauche d'un Technicien provisionné ETP – 12 mois***	211 390,00
65	Autres charges de gestion courante *Indemnités des Elus, contrats licences informatiques*	42 300,00
66	Intérêts d'emprunts	5 827,00
67	Charges exceptionnelles ***Dont la Régul des Ecritures 2022 à 2024 pour ressortir la Tva Collectée sur 3 ans de l'Ex Smerb = 137 971.56 € (Régularisation Tva collectée = 12 243.62 € sur Assainissement)***	142 971,56
022	Dépenses imprévues – calcul automatisé	77 145,17
	Total dépenses réelles	**1 538 653,24**
023	Virement à la section d'investissement ***La différence entre les dépenses et recettes de fonctionnement fait l'objet d'un virement à la section d'investissement pour l'autofinancement des divers projets d'investissement.***	3 191 129,00
042	Opération d'ordre de transferts entre sections *Amortissement des immobilisations* - ***Calcul : Reprise de la VNC / années restante, exclusion faite sur les immobilisations liées à la DECI***	432 396,51
	Total dépenses d'ordre	**3 191 129,00**
	TOTAL DEPENSES	**4 729 782,24**

1) Budget primitif 2025 – Assainissement Collectif

Les recettes de la section fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	**Libellé**	**Budget primitif 2025**
70	Produits des services, dont : ***- Surtaxe 716 375 € (L'ex SIAEP NSP+ SMERB) et participation de 5 communes de l'ex SIAEP NSP à l'entretien du réseau d'eau pluviale : 101 142,14 €*** ***-Répartition des frais du personnel et des certaines charges de fonctionnement vers la compétente Eau Potable SMEAPN : 86 650 € (clé de répartition provisoire 60%/Assainissement)*** ***- la Régul des Ecritures 2022 à 2024 pour ressortir la Tva Collectée sur 3 ans de l'Ex Smerb = 123 727.94 € (Régularisation Tva collectée = 12 243.62 € sur Assainissement)***	1 035 395,08
74	Subventions d'exploitation :	0,00
75	Autres produits gestion courante - *Redevance d'occupation du domaine public*	766,04
77	Produits exceptionnels	2 000,00
	Total recettes réelles	**1 038 161,12**
042	Opération d'ordre de transferts entre sections ***Amortissement des subventions d'équipement de l' Ex SIAEP NSP***	167 738,48
	Total recettes d'ordre	**167 738,48**
002	Excédent de fonctionnement 2023 reporté	3 523 882,64
	TOTAL RECETTES	**4 729 782,24**

1) Budget primitif 2025 – Assainissement Collectif

Les dépenses de la section d'investissement

DEPENSES d'INVESTISSEMENT				
Chap.	**Libellé**	**Restes à réaliser fin 2024**	**Proposition Budget 2025**	**Budget primitif 2025**
20	Immobilisations incorporelles *Dont :* ***Schéma directeur d'assainissement et eaux pluviales-études opportunités + Diag Amont + droit entrée BL+ Prov/imprévus***	96 493.75	118 312.50	214 806,25
21	Immobilisations corporelles *Dont :* ***-Dont : Matériel de transport : 18 000 € + Matériels en Informatique 10 000 € + Reserve*** ***- Achat terrain Darvault + frais notariés : 20 800 €*** ***- Remise en Etat du canal de comptage Step Nemosia 12180 € + réserve*** ***- Réserve Travaux Divers : 350 000 €***	20 208,21	523 600,00	543 808,21
23	Immobilisations en cours *Dont :* ***- Mises en conformité A1+ Travaux des 5 points de rejet : 50 000 €*** ***- Création d'une aire de stockage des boues : 1 070 000 € + Reserve*** ***- Réserve pour les futurs programmes de travaux : 2 709 800,00€***	110 000,00	3 716 105,00	3 826 105,00
16	Emprunts & dettes assimilées ***Remboursement des avances de l'Agence de l'Eau + concours bancaires Ext SIAEP NSP + SMERB***		61 769,00	61 769,00
020	Dépenses imprévues – calcul automatisé	0,00	234 329,80	234 329,80
	Total dépenses réelles	**226 701.96**	**4 654 116.30**	**4 880 818,26**
040	Opération d'ordre de transferts entre sections ***Amortissement des subventions d'équipement***		196 153,74	196 153,74
	Total dépenses d'ordre	**0,00**	**196 153,74**	**196 153,74**
001	Solde d'exécution négatif N -1			
	TOTAL DEPENSES	**226 701.96**	**4 850 270,04**	**5 076 972,00**

1) Budget primitif 2025 – Assainissement Collectif

Les recettes de la section d'investissement

RECETTES d'INVESTISSEMENT				
Chap.	**Libellé**	**Restes à réaliser fin 2024**	**Proposition Budget 2025**	**Budget primitif 2025**
13	Subventions d'investissement, *Dont :* ***- Aire de stockage-hangar + Etudes+ achat terrain : 473 000 € (estimation)*** ***- Schéma directeur d'assainissement + eaux pluviales : 375883 €*** ***- Diagnostic Amont : 44 356 € + Point A2 : 7000 € + autres***	0.00	920 449.00	920 449,00
	Total recettes réelles	**0.00**	**920 449,00**	**920 449,00**
021	Virement de la section de fonctionnement ***La différence entre les dépenses et recettes de fonctionnement fait l'objet d'un virement à la section d'investissement pour l'autofinancement des divers projets d'investissement.***		3 191129,00	3 191 129,00
040	Opération d'ordre de transferts entre sections ***Amortissement des immobilisations***		462 842,04	462 842,04
	Total recettes d'ordre	**0,00**	**3 653971,04**	**3 653 971,04**
001	Solde d'exécution positif N -1		502 551,96	502 551,96
	TOTAL RECETTES	**0.00**	**5 076972,00**	**5 076 972,00**

Les restes à réaliser sont les dépenses ayant fait l'objet d'un commencement d'exécution (commande, etc…) et non payées, et les recettes notifiées et non encaissées. Ils permettent notamment d'ouvrir les crédits sur l'exercice 2025 afin de régler les factures avant le vote du budget.

Le Budget Primitif 2025 total s'élève à 9 806 754.24 €.

La surtaxe est maintenue pour la 14ème année consécutive à 0.73 € H.T €./m3.sur l'Ex SIAEP NSP

La surtaxe est également maintenue sur l'Ex SMERB respectivement à 3.75 HT €/m3+ part fixe annuelle de 220 € sur son territoire et à 1.25 HT €/m3 sur l'Ile de loisirs

La taxe de raccordement à l'assainissement collectif dans le secteur de Buthiers est de 7 272.73 €

SMEAPN ASSAINISSEMENT - CHAPITRE 20 +21+23 -IMMOBILISATIONS INCORPORELLES + CORPORELLES + ENCOURS - SUBVENTIONS

OPERATIONS	MONTANTS ESTIMATIFS/REELS HT		RAR	BUDGETES
Autosurveillance du point A2 step Nemosia	cout estimatif	12500,00	12500	0,00
Mise en conformité		5000,00	5000	0,00
	Subvention AESN + DEPART	-8250,00		-8250,00
Mise en conformité autosurveillance 5 points d	cout estimatif	50000,00		50000,00
	subvention AESN + DEPART	-20000,00		-20000,00
Diagnostic Amont	cout réel	33271,25	33271,25	0,00
Step Nemosia	subvention AESN	-44356,00		-44356,00
campagne d'analyses	cout réel	7194,50	7194,5	0,00
Schéma Directeur Asst	cout estimatif	440605,00	110000	330605,00
Amo lancement SDA	cout réel	28528,00	28528	0,00
	subvention AESN	-361619,00		-361619,00
	subvention AESN	-14264,00		-14264,00
licences logiciel BL	cout estimatif	10000,00	10000	0,00
	supplément	2000,00		2000,00
Reut (faisabilité - prospection)	cout estimatif	65000,00		65000,00
	Subvention ?			
Etanchéité couvertines toit terrasse	cout réel	4973,00	4973	0,00
Rehabilitation du canal de comptage des eaux usées		12180,00		12180,00
Achat de stores	cout estimatif	4000,00		4000,00
Achat d'un véhicule	cout estimatif	18000,00		18000,00
Achat informatique	cout estimatif	12000,00		12000,00
Mobilier de bureau + reserve	cout estimatif	9035,21	4035,21	5000,00
Achat du terrain	cout réel	18000,00	10000	8000,00
frs notariés	cout estimatif	2800,00	1200	1600,00
Etudes d'opportunités	cout estimatif	10090,00		10090,00
Lancement MOE pour la création d'un hangar a	cout estimatif	90000,00		90000,00
Construction Hangar	cout estimatif	1070000,00		1070000,00
Reserve/imprévu	cout estimatif	34110,00		34110,00
	subvention AESN + DEPART	-471960,00		-471960,00
Prise de reserve/imprévu poste 2031/205	cout estimatif	41222,50		41222,50
Prise de reserve/imprévu poste 21351	cout estimatif	12820,00		12820,00
Prise de reserve/imprévu poste 21532	cout estimatif	450000,00		450000,00
Prise de reserve/imprévu poste 2313	cout estimatif	151390,00		151390,00
Prise de reserve/imprévu poste 2315	cout estimatif	1400000,00		1400000,00
Prise de reserve/imprévu poste 232	cout estimatif	590000,00		590000,00

1) Budget primitif 2025 – Assainissement Collectif

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION	N° DÉLIBÉRATION
BUDGET PRIMITIF – SMAEPN - ASSAINISSEMENT	2025_049

Le président rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312 – 1 et suivants,

C'est le premier exercice du SMEAPN et ce dernier n'est pas tenu de présenter ses orientations budgétaires pour l'année 2025,

Considérant le projet de Budget Primitif 2025 du service Assainissement Collectif soumis au Comité Syndical, représente par chapitre et s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'EXPLOITATION	4 729 782.24 €	4 729 782.24 €
Section d'INVESTISSEMENT	5 076 972.00 €	5 076 972.00 €
TOTAL	**9 806 754.24 €**	**9 806 754.24 €**

Le Président demande de procéder aux votes

Adoption par l'assemblée délibérante

2) Budget primitif 2025 - Eau potable

Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	**Libellé**	**Budget primitif 2025**
011	Charges à caractère général *Frais de fonctionnement courants du service (achats d'eau, location de terrain, redevances pour passage des canalisations, honoraires divers…)*	117 065,00
012	*Charges du Personnel* ***Répartition des frais du personnel depuis la compétente Assainissement SMEAPN***	75 200,00
65	Autres charges de gestion courante ***dont Droits d'utilisation d'un logiciel de suivi des nappes d'eau souterraines + reserves***	14 000,00
66	Charges financières ***Intérêts des emprunts ceux des 4 ex syndicats sauf prêt sur la DECI***	454 615,00
67	Charges exceptionnelles *Dont la régularisation de la tva Collectée de l' Ex Smerb sur 3 ans*	323 159,70
022	Dépenses imprévues - calcul automatisé	43 922,78
	Total dépenses réelles	**1 027 962,48**
023	Virement à la section d'investissement ***La différence entre les dépenses et recettes de fonctionnement fait l'objet d'un virement à la section d'investissement pour l'autofinancement des divers projets d'investissement.***	2 553 587,00
042	Opération d'ordre de transferts entre sections ***Amortissement des immobilisations - Calcul : Reprise VNC / nombre d'années restantes pour les 4 anciens Syndicats hors DECI -*** *reajustement sur taux pratiqué sur 2 à 3 immobilisations*	1 191 398,19
	Total dépenses d'ordre	**3 744 985,19**
	DEPENSES de l'EXERCICE	**4 772 947,67**

2) Budget primitif 2025 - Eau potable

Les recettes de fonctionnement

RECETTES d'EXPLOITATION		
Chap.	**Libellé**	**Budget primitif 2025**
70	Produits des services Dont : ***Surtaxe versée par les usagers par le biais de leur facture d'eau (principale recette du service) - Regroupe l'ensemble des redevances des 4 Ex Syndicats***	1 891 716,41
75	Autres produits gestion courante ***Redevance d'occupation du domaine public,antennes***	29 412,32
76	Produits financiers-Aide de l'etat suite au refinancement d'emprunts à risque	39 505,78
77	Produits exceptionnels - provision	2 000,00
	Total recettes réelles	**1 962 634,51**
042	Opération d'ordre de transferts entre sections ***Amortissement des subventions d'équipement***	240 916,27
	Total recettes d'ordre	**240 916,27**
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 569 396,89
	RECETTES de l'EXERCICE	**4 772 947,67**

2) Budget primitif 2025 - Eau potable

La section d'investissement retrace les projets de travaux et d'équipement service.

Les dépenses d'investissement

DEPENSES d'INVESTISSEMENT				
Chap.	**Libellé**	**Restes à réaliser**	**Propositions Budget 2025**	**Budget primitif 2025**
20	Immobilisations incorporelles *Dont :* ***- Provision - AMO + Droit entrée Lorawan***	81084.00	34 000,00	115 084,00
21	Immobilisations corporelles Dont : ***- Provision sur travaux divers : 294 000 €*** ***- Renouvellement canalisations BFR + Réserve 320 000 €*** ***- Provision pour imprévus dont traitement nitrate sur Grez : 270 000 € (non confirmé)***	2 271,00	881 275,00	883 546,00
23	Immobilisations en cours *Dont :* ***Provision pour travaux futurs dont le Schéma directeur EP (Hors Territoire Buthiers) soit environ 1 217 000 € et réserves/imprévus***	604 929.50	2 705 000.00	3 309929,50
16	Emprunts & dettes assimilées ***Remboursement en capital des emprunts sur les 4 Ex Syndicats***		755 855,00	755 855,00
020	Dépenses imprévues - calcul automatisé		212 259,68	212 259,68
	Total dépenses réelles	**688 284.50**	**4 588 389.68**	**5 276674,18**
040	Opération d'ordre de transferts entre sections ***Amortissement des subventions d'équipement ceux des 4 Ex Syndicats***		284 603,27	284 603,27
	Total dépenses d'ordre	**0,00**	**284 603,27**	**284 603,27**
001	Solde d'exécution négatif N -1		0,00	0,00
	DEPENSES de l'EXERCICE	**688 284.50**	**4872 992.95**	**5 561277,45**

2) Budget primitif 2025 - Eau potable

Les recettes d'investissement

RECETTES d'INVESTISSEMENT				
Chap.	**Libellé**	**Restes à réaliser**	**Propositions Budget 2025**	**Budget primitif 2025**
10	Dotations, fonds divers, réserves *Dotation de la section de fonctionnement au déficit d'investissement N-1*		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement ***- Reprise de l'encours sur les 4 Ex syndicats***	0,00	946 935,00	946 935,00
	Total recettes réelles	**0,00**	**946 935,00**	**946 935,00**
021	Virement de la section de fonctionnement ***La différence entre les dépenses et recettes de fonctionnement fait l'objet d'un virement à la section d'investissement pour l'autofinancement des divers projets d'investissement.***		2 553 587,00	2 553 587,00
040	Opération d'ordre de transferts entre sections ***Amortissement des immobilisations***		1 191 398,19	1 191 398,19
	Total recettes d'ordre	**0,00**	**3 744 985,19**	**3 744 985,19**
001	Solde d'exécution positif N -1		869 357,26	869 357,26
	RECETTES de l'EXERCICE	**0,00**	**5 561 277,45**	**5 561 277,45**

Les restes à réaliser sont les dépenses ayant fait l'objet d'un commencement d'exécution (commande, etc…) et non payées, et les recettes notifiées et non encaissées. Ils permettent notamment d'ouvrir les crédits sur l'exercice 2024 afin de régler les factures avant le vote du budget.

Le Budget Primitif 2025 total s'élève à 10 334 225.12 €.

La surtaxe est maintenue pour la 14 ème année consécutive à 1,25 € H.T./m3.sur l'Ex SIAEP NSP
La surtaxe est maintenue à 0.81 € HT/m3 sur l'Ex SIE Grez Moncourt
La surtaxe est maintenue à 2.00 € HT/m3 sur l'Ex SIAEP BFR
La surtaxe est maintenue à 0.95 € HT/m3 sur l'Ex SMERB

SMEAPN EAU POTABLE - CHAPITRE 20 +21+23 -IMMOBILISATIONS INCORPORELLES + CORPORELLES + ENCOURS - SUBVENTIONS

OPERATIONS	MONTANTS ESTIMATIFS/REELS HT		RAR	BUDGETES
lorawan droit entrée	cout estimatif	34000,00	0	34000,00
	Subvention ?			0,00
reservoir Herbeauvilliers etude	cout estimatif	9010,00	9010,00	0,00
reservoir Boismínard études	cout estimatif	24450,00	24450,00	0,00
reservoir Herbeauvilliers trx	cout estimatif	156303,00	156303,00	0,00
	subvention AESN + DEPAR	-97860,00	-97860	0,00
comblement puits	cout réel	2750,00	2750	0,00
	subvention AESN+DEPART	-8501,00	-7241	-1260,00
captages d auxy	cout estimatif	37000,00	37000	0,00
	subvention AESN	-22264,00	-22264,00	0,00
armoire electrique herbeauvilli	cout estimatif	18342,00	18342	0,00
armoire electrique boismínard	cout estimatif	21716,00	21716	0,00
Doubles conduites augerville	cout estimatif	87287,50	87287,5	0,00
Doubles conduites buthiers	cout estimatif	92904,50	92904,5	0,00
pose des vannes boulancourt	cout estimatif	25554,75	25554,75	0,00
Pose des vannes Nanteau	cout estimatif	6379,25	6379,25	0,00
pose des vannes buthiers	cout estimatif	11434,00	11434,00	0,00
sofrel	cout estimatif	18997,00	18997,00	0,00
rue de la gare reseaux	cout réel	65470,00	65470,00	0,00
rue des vergers	cout réel	8175,00	8175,00	0,00
plomb boulancourt	cout réel	92366,50	92366,5	0,00
toiture etanchéité	cout réel	2271,00	2271,00	0,00
traitement des nitrates	cout estimé	270000,00		270000,00
renouvellement canalisation B	cout estimé	320000,00		320000,00
				0,00
SDA EP Hors SMERB	cout estimé	1217000,00		1217000,00
	Subvention AESN	-804090,00	-804090,00	0,00
				0,00
schéma eau buthiers	cout réel	7874,00	7874,00	0,00
	Subvention AESN	-15480,00	-15480,00	0,00
Prise de reserve/imprévu poste 2031/205				0,00
Prise de reserve/imprévu poste 21351		291275,00		291275,00
Prise de reserve/imprévu poste 21532				0,00
Prise de reserve/imprévu poste 2313		1427000,00		1427000,00
Prise de reserve/imprévu poste 2315		61000,00		61000,00
Prise de reserve/imprévu poste 232				0,00

2) Budget primitif 2025 - Eau potable

PROPOSITION DE DELIBERATION	N° DÉLIBÉRATION
BUDGET PRIMITIF – SMAEPN – EAU POTABLE	2025_050

Le président rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312 – 1 et suivants,

C'est le premier exercice du SMEAPN et ce dernier n'est pas tenu de présenter ses orientations budgétaires pour l'année 2025,

Considérant le projet de Budget Primitif 2025 du service Eau Potable soumis au Comité Syndical, représente par chapitre et s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'EXPLOITATION	4 772 947.67 €	4 772 947.67 €
Section d'INVESTISSEMENT	5 561 277.45 €	5 561 277.45 €
TOTAL	10 334 225.12 €	10 334 225.12 €

Le Président demande de procéder aux votes

Adoption par l'assemblée délibérante

3) Budget primitif 2025 – Assainissement Non Collectif

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	**Libellé**	**Budget primitif 2025**
011	Charges à caractère général *Frais de fonctionnement courants du service (achats de services et des réserves sur certains articles)* *Dont :*	14667.84
	- P/s contrôles de conception ANC + contrôles de réalisation ANC + Diag à la vente + provisions	
012	Charges/services de personnes extérieures (provision éventuelle)	5 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Intérêts d'emprunts – **Ex Smerb**	210,00
67	Charges exceptionnelles :	37 965,07
	- Dont la Régul des Ecritures 2022 à 2024 pour ressortir la Tva Collectée sur 3 ans de l'Ex Smerb 37 965.07 € (Régularisation Tva collectée = 3 466.91 € sur Anc)	
022	Dépenses imprévues - calcul automatique	4 266,48
	Total dépenses réelles	**61 266,55**
023	Virement à la section d'investissement ***La différence entre les dépenses et recettes de fonctionnement fait l'objet d'un virement à la section d'investissement pour l'autofinancement des divers projets d'investissement.***	900,00
042	Opération d'ordre de transferts entre sections ***Amortissement des immobilisations - Reprise VNC / nombre d'années restantes Ex Smerb***	9 454,22
	Total dépenses d'ordre	**10 354,22**
	TOTAL DEPENSES	**72 463.61**

3) Budget primitif 2025 – Assainissement Non Collectif

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	**Libellé**	**Budget primitif 2025**
70	Produits des services ***Dont*** ***Taxe par abonnés et remboursement des opérations ponctuelles = 18 868 €*** ***la Régul des Ecritures 2022 à 2024 pour ressortir la Tva Collectée sur 3 ans de l'Ex Smerb 34 498.16 € (Régularisation Tva collectée = 3 466.91 € sur Anc)***	53 366,16
74	Subventions d'exploitation :	0,00
75	Autres produits gestion courante - *Redevance d'occupation du domaine public*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
	Total recettes réelles	**53 366,16**
042	Opération d'ordre de transferts entre sections *Amortissement des subventions d'équipement*	0,00
	Total recettes d'ordre	**0,00**
002	Excédent de fonctionnement 2022 reporté	19 097.45
	TOTAL RECETTES	**72463.61**

3) Budget primitif 2025 – Assainissement Non Collectif

Les dépenses de la section d'investissement

DEPENSES d'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Restes à réaliser fin 2024	Proposition Budget 2025	Budget primitif 2025
20	Immobilisations incorporelles *- Prévision d'un achat de progiciel ANC*	0,00	15 000,00	15 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours *- Réserve*	0,00	17 160,00	17 160,00
16	Emprunts & dettes assimilées ***Remboursement Crédit Spanc de l'Ex Smerb***		11 227,00	11 227,00
020	Dépenses imprévues- calcul automatique	0,00	3 253,75	3 253,75
	Total dépenses réelles	**0,00**	**46 640,75**	**46 640,75**
040	Opération d'ordre de transferts entre sections *Amortissement des subventions d'équipement*		0,00	0,00
	Total dépenses d'ordre	**0,00**	**0,00**	**0,00**
001	Solde d'exécution négatif N -1			
	TOTAL DEPENSES	**0,00**	**46 640,75**	**46 640,75**

3) Budget primitif 2025 – Assainissement Non Collectif

Les recettes de la section d'investissement

RECETTES d'INVESTISSEMENT				
Chap.	**Libellé**	**Restes à réaliser fin 2024**	**Proposition Budget 2025**	**Budget primitif 2025**
13	Subventions d'investissement :	0,00	0,00	0,00
	Total recettes réelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	Virement de la section de fonctionnement ***La différence entre les dépenses et recettes de fonctionnement fait l'objet d'un virement à la section d'investissement pour l'autofinancement des divers projets d'investissement.***		900,00	900,00
040	Opération d'ordre de transferts entre sections ***Amortissement des immobilisations - Reprise VNC / nombre d'années restantes***		9 454,22	9 454,22
	Total recettes d'ordre	**0,00**	**10 354,22**	**10 354,22**
001	Solde d'exécution positif N -1		36 286,53	36 286,53
	TOTAL RECETTES	**0,00**	**46 640,75**	**46 640,75**

Le Budget Primitif 2025 total s'élève à 119 104,36€.

La Taxe assainissement est également maintenue sur l'Ex SMERB respectivement à 24 HT € par abonnés suivant son territoire (hors abonnés dépendants du PNR)

3) Budget primitif 2025 – Assainissement Non Collectif

PROPOSITION DE DELIBERATION	N° DÉLIBÉRATION
BUDGET PRIMITIF – SMAEPN – SPANC	2025_051

Le président rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312 – 1 et suivants,

C'est le premier exercice du SMEAPN et ce dernier n'est pas tenu de présenter ses orientations budgétaires pour l'année 2025,

Considérant le projet de Budget Primitif 2025 du service Assainissement Non Collectif soumis au Comité Syndical, représente par chapitre et s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'EXPLOITATION	72 463.61 €	72 463.61 €
Section d'INVESTISSEMENT	46 640.75 €	46 640.75 €
TOTAL	**119 104.36 €**	**119 104.36 €**

Le Président demande de procéder aux votes

Adoption par l'assemblée délibérante

MERCI DE VOTRE ATTENTION